

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 MAI 1908.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1908.

(Voir les n^{os} 4, 87, 131 et 184, session de 1907-1908, de la Chambre
des Représentants; — 110, même session, du Sénat.)

Présents : MM. A. VERCUYSSÉ, Président-Rapporteur; CHEVALIER, le
Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, DE LANIER, MERTENS, VERSPREEU-
WEN.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère des Travaux publics pour 1908
présentait une augmentation de dépenses de 369,575 francs.

La comparaison avec l'exercice précédent s'établissait comme suit :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1908	fr.	16,266,032	
Id. 1907	»	15,916,457	
Augmentation.			fr. 349,575

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1908	fr.	2,120,000	
Id. 1907	»	2,100,000	
Augmentation.			fr. 20,000
			369,575

Un premier amendement du Gouvernement est venu majorer l'article 3,
chapitre I, 1^{re} section, de 3,500 francs pour honoraires et frais de dépla-
cement des avocats du Département.

Un deuxième amendement du Gouvernement majore l'article 14 (Admi-
nistration des Ponts et Chaussées) de 83,000 francs, pour renforcer ce
corps.

Ces dépenses se justifient, pour les articles 2, 4 et 5 de la
1^{re} section (dépenses ordinaires), 1^{er} chapitre (administration centrale), par

les besoins ainsi que par l'amendement des nouveaux services résultant de la création du Ministère des Travaux publics. Au chapitre II (routes et chaussées), il est demandé à l'article 11 une augmentation de 100,000 francs pour les voies navigables; à l'article 13, 50,000 francs pour les installations maritimes d'Ostende; à l'article 15, 118,500 francs pour le personnel.

Au chapitre III (traitements et pensions), des augmentations de 11,650 francs (article 19) et de 1,000 francs (article 21) pour le règlement de pensions.

Quant aux dépenses exceptionnelles, le Projet de Budget les énumère et les justifie.

A la Chambre des Représentants, le Projet de Budget a donné lieu à un grand nombre de questions auxquelles le Gouvernement a répondu.

Un membre pose la question de savoir s'il serait réellement avantageux dans certains cas d'étendre le réseau des chemins de fer et de réduire les tarifs, plutôt que de créer des canaux nouveaux.

D'abord, il ne s'agit pas, en général, de créer des canaux nouveaux, mais de tirer parti de ceux qui existent.

Le chemin de fer est déjà très encombré et c'est précisément pour le dégager qu'on demande au Gouvernement de perfectionner la navigation fluviale.

Loin de faire la concurrence au chemin de fer, les canaux et les rivières complètent l'organisation des transports et permettent de porter d'un point à un autre, notamment vers nos villes industrielles ou vers nos ports, des produits pondéreux qui ne nécessitent pas de grandes vitesses.

La Commission se rallie à cette opinion et estime que, grâce aux progrès faits dans l'outillage de nos ports, les transbordements se feront plus avantageusement qu'autrefois.

Malgré l'opinion émise par l'honorable Ministre des Travaux publics, plusieurs membres insistent sur la reprise par le Gouvernement de certaines routes, notamment dans la Flandre orientale, celle du Bierstal par Lovendegem et Somergem, et sur la construction d'un pont sur le canal de Bruges à Oostmolen.

1^{re} QUESTION.

Un membre estime que les dernières inondations ont prouvé que les digues de l'Escaut sont insuffisantes en amont comme en aval d'Anvers et demande quelles mesures M. le Ministre compte prendre.

RÉPONSE.

Cette question est trop vague pour qu'on puisse y répondre utilement. Il n'est pas exact de dire d'une manière générale que les digues de l'Escaut soient insuffisantes. Il incombe aux associations poldériennes de les tenir en bon état.

2^e QUESTION.

On affirme qu'il reste à exproprier une maison avant de pouvoir enfin entamer les travaux de reconstruction

RÉPONSE.

La nécessité d'exproprier la maison dont question n'est pas établie. La démolition des immeubles occupant

des bâtiments du gouvernement provincial à Bruges. M. le Ministre ne pourrait-il dire quand cette affaire sera terminée, à quelle époque il estime qu'on pourra mettre la main à l'œuvre et combien de temps dureront ces travaux, espérés depuis trente années.

3^e QUESTION.

Les bâtiments des services publics à construire par l'Etat à Zeebrugge ne sont pas encore érigés et les fondations sont en construction depuis un an. Aujourd'hui le service de la douane et du pilotage sont assurés dans des locaux provisoires appartenant à la Compagnie des Installations maritimes. La situation actuelle est préjudiciable à divers titres et ne peut être maintenue. M. le Ministre peut-il dire quand les bâtiments de l'Etat seront édifiés.

4^e QUESTION.

N'entre-t-il pas dans les intentions de M. le Ministre de mettre à son tour à l'étude la question du canal de Roulers à Bruges qui intéresse très vivement et la grande cité industrielle et l'avenir du port de Zeebrugge ?

l'emplacement du futur palais du gouvernement provincial est imminente. On comprendra qu'il n'est pas possible de déterminer dès à présent la durée des travaux.

RÉPONSE.

Ces bâtiments seront édifiés dans le plus court délai possible.

RÉPONSE.

Il est impossible de répondre à cette question dont le principe n'est pas décidé.

Un membre demande qu'il soit passé outre à la prompte adjudication des deux darses à construire à Anvers.

A l'article 33, un membre fait sien le vœu émis par le Cercle commercial et industriel de Gand tendant à ce que la mise en service provisoire de la nouvelle écluse de Terneuzen, pour permettre l'accès du canal aux navires qui ne peuvent franchir les écluses actuelles, ait lieu le 1^{er} octobre 1908, au plus tard, et que le dragage du canal à la profondeur réglementaire dans la section de Zelzaete soit terminé pour la même époque.

La Chambre des Représentants a voté le Projet de Budget par 74 voix contre 18 et 3 abstentions.

Votre Commission, Messieurs, tout en regrettant que le Projet de Budget lui ait été remis si tardivement et en exprimant le vœu que pareil retard n'arrive plus, l'accepte à l'unanimité et vous en propose aussi l'adoption.

Le Président-Rapporteur,
A. VERCRUYSE.